La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) :

NOUVELLE ARME LIBERALE CONTRE LES SERVICES PUBLICS

Annoncée et décidée par le Président de la République, la RGPP s'installe dans notre pays. Dans le cadre d'une campagne médiatique soutenue sur le thème « les caisses de l'Etat sont vides », le gouvernement et sa majorité parlementaire en ont, sans négociation et dans la plus grande opacité, dessiné les contours. Sous prétexte d'économies budgétaires, ils s'apprêtent à supprimer plus de 180 000 postes de fonctionnaires d'ici 2012 (dont la moitié dans l'Education Nationale), alors qu'ils ont voté « le bouclier fiscal » pour les plus riches voici quelques mois. Leur choix est purement idéologique. Il s'agit en fait de procéder à une véritable remise en cause des services publics « à la française » et des principes qui leur permettent de maintenir une relative solidarité au sein de la population. Les objectifs sont clairs :

- Réduction considérable du périmètre de l'Etat et de son engagement au prix de renoncements à des missions essentielles du service public ; ce qui amène des transferts aux collectivités territoriales ou à des opérateurs privés, des missions qu'il exerçait jusque là.
- Affaiblissement, suppression……voire privatisation de multiples missions ; « l'usager » devient « client » ; la logique de l'égal accès aux usagers est remplacée par une logique marchande qui repose sur des clients, inégaux en fonction de leurs moyens. La privatisation de certains services publics conduira inévitablement à des prestations et des coûts très différents selon les prestataires ou les lieux; regardons ce qui se passe aujourd'hui pour le service de distribution d'eau et d'assainissement où les grands groupes privés, à la recherche du profit maximum, pratiquent des tarifs bien supérieurs à ceux des régies publiques.
- Outre la suppression massive de postes statutaires de fonctionnaires, de nombreux autres seront transformés en emplois précaires de contractuels et vacataires. Les actuels concours de recrutement des fonctionnaires garantissent l'égalité de traitement entre les candidats et permettent le plus souvent de cerner au mieux leurs capacités à l'emploi sollicité ; de plus ce recrutement est souvent suivi d'une formation professionnelle spécifique. Les nouveaux recrutements se faisant de gré à gré entre un responsable administratif et le candidat, co-signataires d'un contrat personnalisé, la garantie de clarté et de compétences n'est pas assurée, et la formation adaptée non plus. Ce sera aussi la fin de l'indépendance du « fonctionnaire », qui lui permet aujourd'hui de refuser de se soumettre aux exigences de son supérieur hiérarchique ou des élus s'il juge que celles-ci sont contraires à la déontologie ou à l'intérêt des usagers (discrimination par exemple) ; seule la loi est son référent. La précarité annoncée placera les personnels et les usagers dans un contexte bien plus aléatoire
- L'enseignement public est lui même concerné. Le fait de recruter des personnels en contrat limité, ou sur des missions spécifiques, au lieu de fonctionnaires statutaires, conduira à une instabilité croissante des équipes pédagogiques, (y compris par des départs en cours d'année scolaire dès lors que la personne concernée trouverait un emploi plus stable).

Nous voulons préserver et améliorer les services publics, nous exigeons que leur modernisation soit basée sur des principes de solidarité et d'équité dus et garantis par l'Etat.